

d'autres instructeurs modernes, qui ont étonné le monde par l'excellence de leur méthode et par les merveilleux succès qu'ils ont obtenus ?

Aussi, chaque fois que nos adversaires ont voulu prouver que les laïques n'étaient pas aptes à enseigner, ils se sont bien gardés de mentionner ces noms distingués, qu'ils auraient pu faire suivre d'une multitude d'autres. Ils se sont contentés de faire connaître les résultats différents obtenus par les religieux et les laïques de France; et naturellement ces derniers se trouvaient dans une condition d'inferiorité qui ne surprendra personne; car, qui ne connaît la faiblesse des études qui se font dans ces écoles sans morale, sans religion et sans Dieu ? Les instituteurs qui les dirigent nient tout principe d'autorité et enseignent les doctrines les plus subversives; il n'est pas étonnant qu'il y trouve des éléments de discorde et un esprit d'in-subordination qui rendent les succès à peu près nuls. Je ne vous donne pas pourquoi ceux qui auraient à cœur de nous rendre justice nous laisseraient l'injure de les prendre pour terme de comparaison.

Mais, laissons de côté la France, et jetons les yeux sur les pays qui l'avoisinent. Tout de suite nous en apercevons plusieurs, qui n'ont pour ainsi dire que des instituteurs laïques, et qui, cependant, occupent le premier rang dans l'instruction primaire. Pour ne citer que la Prusse, Mgr. Dupontaup n'hésite pas à attribuer le succès de ses armes dans la guerre Franco-Prussienne à ses écoles primaires, qui sont toutes chrétiennes, mais en même temps presque exclusivement dirigées par des maîtres laïques. Voici ce qu'il en dit :

« Ce que je sais et ce que je vais dire sur l'instruction primaire en Allemagne, je l'ai pris aux Prussiens pendant la guerre. Vaincu, j'ai tâché de comprendre entre les mains du vainqueur les causes de sa supériorité et les moyens de le vaincre à notre tour, non pas tant par ces revanches sanglantes qui répandent plus de déuil que de gloire sur la terre, mais par le retour libre et spontané de la France dans les voies de la grandeur morale, du progrès intellectuel et de la civilisation chrétienne.

Si donc plusieurs peuples n'ayant que des instituteurs laïques occupent un rang distingué dans l'instruction primaire; si la France a été vaincue par les écoles primaires de la Prusse, qui sont entre les mains des laïques, il n'est donc pas vrai de dire que les instituteurs laïques n'ont pas les aptitudes nécessaires pour l'enseignement.

D'ailleurs nos adversaires eux-mêmes en conviennent indirectement. L'un d'eux ne disait-il pas que les écoles commerciales des Frères étaient les seules qui pussent réaliser avantageusement avec les institutions anglaises de la même espèce ? Le terme réaliser dont il se serai indiqué clairement que, dans son idée, la palme reste encore aux institutions anglaises, qui sont toutes entre les mains des laïques. On se demande tout naturellement, le journal ayant oublié de le dire, pourquoi ces laïques seraient plus capables que les autres ? Seraït-ce parce qu'ils sont anglois ? ou bien, serait-ce, parce qu'ils sont protestants ? (1).

III.

Les laïques ont-ils le droit d'enseigner, et à quelles conditions ?

En réponse à cette question, Messieurs je continuera la citation de M. l'abbé Vermiolles :

« Or, en quel sens combattions-nous l'instruction laïque ? Aurions-nous la prétention d'interdire l'enseignement des maîtres laïques ? Mais ce serait exorbitant et ridicule. En plusieurs endroits de cet écrit, nous avons établi sur ce point la doctrine de l'Eglise.

« Quand les laïques sont vraiment chrétiens par la conviction et la foi, par la pratique surtout et par l'esprit qui inspire toutes leurs paroles, ils sont très-capables de bien élever les enfants. Dans ce cas, leur enseignement est humblement soumis à l'autorité de l'Eglise; ils acceptent la surveillance et le contrôle du pasteur et du prêtre; par leurs actes de chaque jour, ils préparent la voie au ministre saint; ils secouent son autorité et son influence auprès des enfants, et leur font comprendre la nécessité de la prière et des sacrements. Est-ce précisément de pareils laïques que veulent auprès des enfants ceux qui demandent avec tant de passion que l'éducation soit laïque ? Bien loin de là. Le maître que nous venons de peindre serait à leurs yeux plus qu'un clerc; ce serait une sorte de capucin ou de fanatique. Arrière de tels laïques, s'il vous plaît, place aux hommes de progrès, aux hommes vraiment tolérants, toutos les cultes, les opinions. »

Voici maintenant une autre autorité qui n'est pas suspecte, c'est celle de Mgr. Guibert, archevêque de Paris.

Dans son mandement sur l'éducation (Carême de 1873), il dit :

« A l'éducation religieuse, on veut substituer ce qu'on appelle l'éducation laïque.....

« Voyons quel est le véritable sens de ce nouveau genre d'enseignement; dissisons l'équivoque, démasquons le dessin caché sous des termes en apparence inoffensifs.

(1) Ce n'est ni pour ceci ni pour cela; nous constatons un fait, voilà tout; il faudrait des pages pour expliquer le pourquoi. Nous ne savons pas sur quoi M. Lacroix s'appuie pour nous ranger parmi les adversaires de l'enseignement laïque et pour donner au verbe réaliser cette signification nouvelle. — (*Note de la red.*)

« Veut-on dire que les laïques doivent être admis à partager ce noble labouer qui consiste à élever la jeunesse ? Mais qui le conteste ? qui s'y oppose ? qui a songé à interdire aux scélérats la carrière de l'enseignement ? Il s'eraut mal aux hommes que nous avons en vue, de manifester une telle crainte et de parler comme s'il s'agissait pour eux d'une conquête à faire. Si quelqu'un a de reconquérir le droit de se dévouer à l'éducation, c'est l'Eglise, longtemps exclue par le monopole officiel. Or, l'Eglise ne mérite aucune revanche; elle ne prétend nullement concentrer en ses mains l'exercice du droit qu'on lui avait injustement dénié. Que les laïques enseignent donc la jeunesse, mais qu'en même temps ils la forment à la vertu; que l'éducation qu'ils donnent repose sur les vrais principes de la religion et de la morale; c'est tout ce que nous leur demandons, et ce que leur demandent les familles chrétiennes. Quel que soit l'habit dont les instituteurs sont revêtus, ils ont les mêmes devoirs à remplir envers les enfants qu'ils élèvent; ils doivent rendre compte à Dieu, à la famille, à la société de l'accomplissement de ces devoirs.

Ainsi nous voyons qu'aux termes mêmes de Mgr. Guibert, on ne doit pas interdire aux scélérats la carrière de l'enseignement; que les laïques doivent être admis à partager ce noble labouer qui consiste à élever la jeunesse. Mais, comme ces fonctions ne peuvent s'exercer qu'à de certaines conditions, avant de tirer une conclusion définitive, il nous reste à examiner une dernière question.

IV.

Ces conditions sont-elles remplies par les laïques du Canada ?

Dans toutes les écoles du Canada, les exercices de la journée commencent et finissent par une prière; les élèves sont tenus de s'approcher des sacrements tous les mois; les maîtres eux-mêmes donnent presque toujours l'exemple; donc, *les laïques font comprendre aux enfants la nécessité de la prière et des sacrements.*

Devant enseigner tous les jours le catéchisme, l'expliquer aux élèves leur faire comprendre toutes les sublimes beautés de la religion, les laïques ont recours pour cela à des livres qui sont le plus souvent fournis par le curé lui-même; donc, *leur enseignement est humblement soumis à l'autorité de l'Eglise.*

Tous les livres que les laïques ont en mains pour l'enseignement ont été préalablement examinés et approuvés par le Conseil de l'instruction publique, qui se compose d'évêques, de prêtres et de tout ce qu'il y a de plus catholique dans le pays; donc, *l'éducation qui y donne repose sur les vrais principes de la religion et de la morale.*

Les commissaires qui ont la surveillance et le contrôle de l'école et de tout ce qui s'y rattache, ont toujours pour président le curé lui-même, et dans quelques institutions plus considérables, un prêtre est spécialement chargé de la direction générale; donc, *les laïques acceptent la surveillance et le contrôle du pasteur et du prêtre.*

Toutes nos populations rurales, si vertueuses, si chrétiennes, si catholiques, si franchement religieuses, sont formées presque exclusivement par les instituteurs laïques; et tous les ans, on voit des élèves quitter les écoles laïques pour commencer les études préparatoires au sain ministère; donc, *les laïques savent former la jeunesse à la vertu.*

Pour ce qui est de la dernière condition: que les laïques soient vraiment chrétiens de conviction et de foi, je me permettrai de reférer ceux qui seraient encore tentés d'avoir des doutes à notre égard, à l'adresse que les laïques ont envoyé au Saint-Père, et qui renferme l'expression de nos sentiments les plus sincères, de nos convictions les plus intimes et de notre inébranlable attachement à la foi de nos pères et au siège de Pierre. Si, après cela, ils ne sont pas convaincus que cette dernière condition est bien remplie, ils sont certainement plus exigeants que le Saint Vieillard du Vatican, qui s'est montré satisfait des sentiments de filiale affection de ses plus humbles enfants, qui a accepté leurs souhaits avec bonheur, et qui a daigné encourager, par ses plus abondantes bénédicitions les généreux efforts qu'il font pour se diriger, eux et leurs élèves, dans la voie du bien.

En terminant, Messieurs, je désire déclarer que je suis animé des meilleurs sentiments envers les Frères de la doctrine chrétienne. On m'a même quelquefois reproché de porter mes sympathies trop loin de ce côté. Personne plus que moi ne sait reconnaître tout le bien qu'ils opèrent dans la société par leur dévouement et l'excellence de leur enseignement. En même temps, je crois avoir suffisamment prouvé que les laïques, ayant les aptitudes nécessaires et offrant toutes les garanties morales et religieuses, ont un droit indéniable à l'enseignement de la jeunesse; et qu'en dépit de l'inqualifiable conduite de certains journaux, qui les sachant sans défense, sans influence politique et sans protection, craignent d'autant moins de les attaquer pour se faire un petit capital politique, qu'ils ont la certitude de pouvoir le faire impunément, ces instituteurs peuvent, forts de leurs bonnes intentions et manis de la haute autorisation du St. Siège, continuer à exercer, sans remords, les importantes fonctions qui leur sont confiées tant que l'autorité religieuse du Canada n'en aura pas obédié autrement.